

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la Justice

Arrêté du 16 mars 2026 relatif à la composition du comité social d'administration de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse Poitou-Charentes

NOR : JUSF2608008A

Le directeur territorial de la protection judiciaire de la jeunesse Poitou-Charentes,

Vu le code général de la fonction publique, notamment la section 1 du chapitre II ; du titre V du livre II ; de la partie réglementaire ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2022 modifié portant création des comités sociaux d'administration relevant du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 17 juin 2022 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de dialogue social du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 20 juin 2022 relatif au mode de désignation des représentants du personnel aux instances de dialogue social relevant du ministère de la justice ;

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats des élections organisées du 1er au 8 décembre 2022 pour la composition du comité social d'administration institué auprès du directeur territorial de la protection judiciaire de la jeunesse de Poitou-Charentes,

Vu l'arrêté du 5 mars 2026 relatif à la composition du comité social d'administration de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse Poitou-Charentes est abrogé.

ARRETE :

Article 1er

Sont élues représentants du personnel au sein du comité social d'administration de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse de Poitou-Charentes les personnes suivantes :

Pour la Confédération générale du travail – Protection judiciaire de la jeunesse (CGT- PJJ) :

Titulaires : Mme Mégane SLEIMAN
 Mme Nathalie BERNARD

Suppléants : Non désigné
 Non désigné

Pour le Syndicat national des personnels de l'éducation et du social – Protection judiciaire de la jeunesse – Fédération syndicale unitaire (SNPES- PJJ/ FSU) :

Titulaires : Mme Marielle HAUCHECORNE
Mme Isabelle BELLEC
M Arnaud GRALL

Suppléants : Mme Véronique SEDINSKI
Mme Estelle PARACHOU
Mme Rachel FOUCAUD

Pour Force Ouvrière Justice – Protection judiciaire de la jeunesse (FO Justice PJJ) :

Titulaire : Mme Dominique JEAN-FRANCOIS (BOUCHET)

Suppléant : Mme Colline BELLANGER

Article 2

L'arrêté du 5 mars 2026 susvisé est abrogé.

Article 3

Les mandats des représentants mentionnés ci-dessus prennent à compter de la publication du présent arrêté.

Article 4

Le directeur territorial de la protection judiciaire de la jeunesse de Poitou-Charentes est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 16/03/2026

Le directeur territorial de la protection judiciaire de la jeunesse de Poitou-Charentes

Jérôme VALERE

